



# PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2024

## CHARENTON-LE-PONT



Tous mobilisés pour une ville durable !



# Collecte des ordures ménagères

## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**. Les bacs doivent être sortis à **partir de 16h30**.



Lundi soir  
Mardi soir  
Jeudi soir  
Vendredi soir  
Samedi soir

# Collecte des emballages

**BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES**

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** ! Les bacs doivent être sortis à **partir de 16h30**, la veille de la collecte.



Mardi matin  
Vendredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !







# Comment bien trier vos déchets ?

## BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

## BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Un doute ?  
Scannez-moi !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques

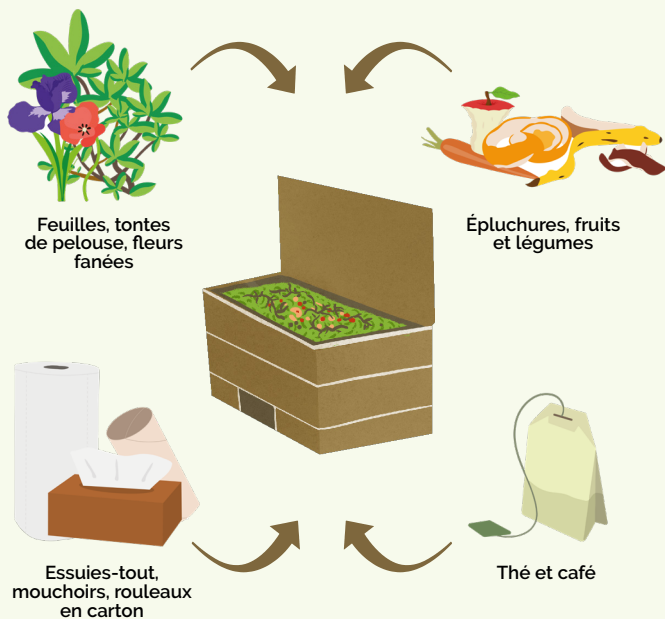


Pas de vêtements

## COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs** et **lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

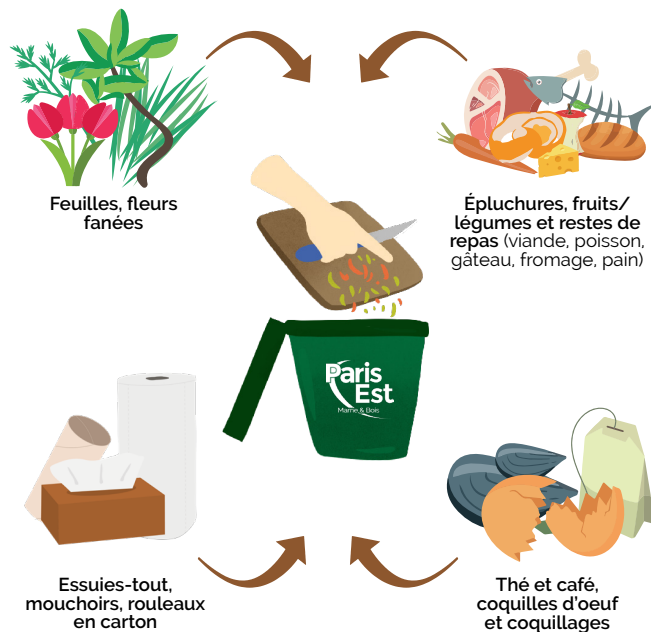
Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [compost@pemb.fr](mailto:compost@pemb.fr)



## POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer un **bioseau** pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Charenton-le-Pont situés au **49 rue de Paris, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15,**

ou bien effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)



## BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après avoir fait le tri

# Défi Familles zéro déchet

## Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.



Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants

Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.



# Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

## 1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

## 2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

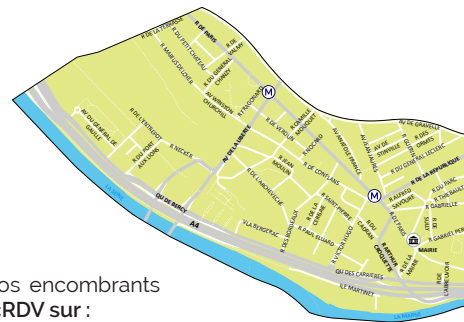
## 3. Les recycler

Si vous ne pouvez ni les réparer, ni les réemployer, recyclez-les ! Plusieurs options s'offrent à vous :

- **Camion de collecte Emmaüs** : Récupère vos bibelots, petits meubles, vêtements, jouets en bon état d'usage le 2<sup>ème</sup> samedi du mois place Aristide Briand et le 3<sup>ème</sup> samedi du mois place Henri d'Astier (devant le Centre Commercial Bercy II)
- **Terracycle** : Collecte vos instruments d'écriture (stylos bille et plume, feutres, surligneurs, effaceurs...) dans les points d'apport volontaire situés à l'Hôtel de Ville (48 rue de Paris) et au Centre administratif Sully (16 rue de Sully)

La collecte de vos encombrants a lieu tous les mardi sur l'ensemble de la commune !

Mardi



L'enlèvement de vos encombrants se fait aussi via ClicRDV sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois>

ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m<sup>3</sup>, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **meubles usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **déchets ménagers spéciaux** (DMS : peintures, solvants, ampoules, ...) doivent être déposés au camion planète.

Les **autres déchets** (plâtre, gravats, végétaux, DEEE) doivent être portés à la déchèterie.





# Déchèteries du Territoire

## CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h  
Dimanche : 9h-13h

## LE PERREUX-SUR-MARNE

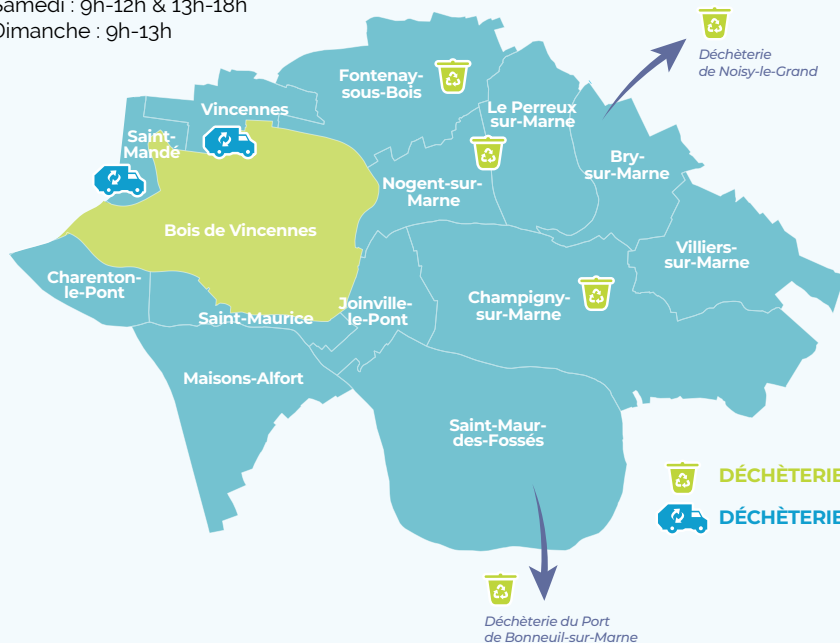
- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

## PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h  
Dimanche : 9h-13h

## NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h  
Mardi : 9h-12h & 14h-17h  
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h  
Samedi : 9h-12h & 13h-18h  
Dimanche : 9h-13h



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES  
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois  
13 communes - 520 000 habitants  
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

[www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr)

**Pour tout renseignement, contactez la direction  
de l'Environnement et de la Transition Ecologique  
au 01 48 71 59 13 ou par mail via [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr)**